



Commune de Dompierre  
2 rue de l'école - 60420 Dompierre  
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62  
Mail : [contact.mairie@dompierre60.fr](mailto:contact.mairie@dompierre60.fr)

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2024 réuni exceptionnellement faute de quorum le 30 septembre 2024.

### Séance du vendredi 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre octobre à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni exceptionnellement faute de quorum le 30 septembre 2024, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2024.

Présents : Mmes Véronique GRIGNON-PONCE, Julie DUWEZ, Patricia CHABANCE, Mr Mohsen ZINELABIDINE.

Absent(s) excusé(s) : Mr Bertrand Delacroix ayant donné procuration à Mme Véronique Grignon Ponce.

Absent(s) : Mrs Stéphane GORISSEN, Morgan DEVIL, Nicolas LE ROUX.

### Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 27 juin 2024.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Délibération de délégation à l'ordonnateur pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Appel à contribution des ARS

Objet : N° d'ordre de séance 4 : demande de subvention

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération sur les travaux sur la basse tension, l'éclairage public, la communication

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Fêtes et cérémonies

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Travaux sur les bâtiments

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Travaux sur les extérieurs, point sécurité

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délégation aux commissions communales

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Communications

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Questions diverses

Julie DUWEZ et Mohsen ZINELABIDINE sont désignés secrétaires de séance.

## **Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 27 juin 2024**

### **Le Conseil,**

- **Décide** d'adopter le procès-verbal du 27 juin 2024 à l'unanimité des membres présents

## **Objet : N° d'ordre de séance 2 : Délibération de délégation à l'ordonnateur pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant.**

**VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-22 ;**

**VU le décret n°2023-535 du 29 juin 2023 ;**

**Vu la délibération du 27 mai 2020 portant délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire ;**

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire les admettent en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portés par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur.

Le décret susvisé prévoit que le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir ne peut être supérieur à 100 euros.

L'admission en non-valeur se fait titre par titre inférieur à 100 euros.

Afin de faciliter la gestion administrative, le Conseil Municipal :

- **CONSENT** une délégation à Monsieur le Maire pour admettre en non-valeur les créances dont le montant est inférieur à 100€.
- **DIT** que Monsieur le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.
- **DIT** que les autres éléments de la délibération approuvés par le Conseil Municipal du 27 mai 2020 par délibération sont inchangés.

### **Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE**

*D'accepter la délégation à l'ordonnateur pour l'admission en non-valeur des créances de faible valeur (inférieure ou égale à 100€)*

**Objet : N° d'ordre de séance 3 : Appel à contribution des ARS.**

Madame la Maire fait lecture du courrier des ARS qui demande aux collectivités de recenser les poulaillers domestiques dans le cadre du lancement de son étude exploratoire portant sur l'évaluation de la contamination en polluants organiques persistants des œufs issus de poulaillers domestiques en Hauts de France.

**Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE**

- De ne pas répondre ne sachant pas exactement à partir de quelle quantité d'animaux un poulailler domestique doit être répertorié.
- Qu'en cas de relance par les ARS, et si le nombre d'animaux est précisé, les poulaillers connus des élus seront alors recensés.

**Objet : N° d'ordre de séance 4 : Demande de subvention**

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux que la collectivité a reçu une demande de subvention de la part de :

- AFMTELETHON pour l'année 2025
- Bouge ton Ferrières pour l'année 2024-2025
- L'école du Sacré Cœur de Breteuil pour le voyage de deux élèves résidents au village

**Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

De répondre :

- Défavorablement à la demande de l'association AFMTELETHON car les subventions 2025 seront versées après le vote du budget 2025
- Défavorablement à la demande de l'association Bouge ton Ferrières car l'association a déjà reçu la subvention de 2024 et devra patienter pour 2025
- Défavorablement à la demande de l'institution du Sacré Cœur de Breteuil car la famille des deux enfants n'a pas accepté de laisser partir les enfants au voyage organisé.

**Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération sur les travaux sur la basse tension, l'éclairage public, la communication**

Madame la maire informe le conseil municipal que le SEZEO (Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise) demande si la commune veut déposer un dossier de travaux sur les réseaux basse

tension, l'éclairage public et les télécommunications.

### **Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré ;

## **DÉCIDE**

De ne pas donner suite à cette demande puisqu'elle a demandé à l'entreprise habituelle de faire les réparations nécessaires sur le réseau d'éclairage public comme tous les ans à cette période.

### **Objet : N° d'ordre de séance 6 : Fêtes et cérémonies**

Madame la maire rappelle au conseil municipal les différentes manifestations prévues :

Halloween : Les enfants scolarisés à Ferrières pourront se rendre aux animations prévues le jeudi 31 octobre en soirée et ne seront pas présents sur le village. Faire cette manifestation à une autre date dans le village a rencontré l'année précédente des contrariétés. Aucun élu ne pourra gérer cette manifestation.

OCTOBRE ROSE : cette année des ballons et des affiches seront installés dans la mairie et dans le village. Mme Duwez s'est renseignée pour pouvoir organiser une manifestation au profit de l'association qui lutte contre le cancer du sein : marche/course et photographies. Chacun recherchera les besoins et les autorisations nécessaires pour l'année prochaine.

Décoration du village faites avec les enfants du village pour Noël : Un habitant du village s'est proposé de recommencer l'activité avec les enfants afin de compléter les fabrications précédentes qu'il remettra en état si besoin.

L'activité sera proposée le 3 novembre 2024 de 15h à 17h à la mairie, suivie d'un goûter. Une inscription préalable sera demandée aux familles du village, réponse attendue avant le 23 octobre. Il est prévu d'acheter quinze sapins pour décorer le village. L'achat pour les habitants ne sera pas reconduit pour plusieurs raisons (absence d'installation visible de l'extérieur, absence d'utilisation malgré l'inscription, mise au rebut de sapins restés dans l'emballage, vols des décorations...)

11 novembre : le Conseil Municipal prévoit le premier rendez-vous au cimetière militaire allemand vers 10h00 pour un dépôt de gerbe, suivi d'un passage au cimetière militaire français et enfin au monument aux morts de la place publique. Les invitations seront prochainement lancées. Un verre de l'amitié sera servi dans la salle Pierre Gilles.

Soirée Beaujolais : les membres du conseil ont l'intention d'organiser une soirée à l'occasion du Beaujolais nouveau, prévue avec une prestation par DJ Fred d'un montant de 450,00€ de 19h00 à 03h00.

Mr Delacroix et Mme Duwez contacteront des traiteurs pour obtenir des devis de la restauration avec les boissons. Le conseil déterminera le prix des habitants et celui des extérieurs. Les inscriptions seront distribuées dans les boîtes aux lettres lorsque tout sera finalisé.

Fête de Noël : Le spectacle est prévu le 1er décembre, les jouets seront livrés la semaine 46 et il faudra s'organiser pour l'emballage.

Installation de la crèche : ouverture de l'église, animations à prévoir, vin chaud avec biscuits de Noël.

### **Objet : N° d'ordre de séance 7 : Travaux sur les bâtiments**

Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que :

- Les deux robinets usagés de la salle communale ; cuisine et toilettes ont été changés
- Un compteur d'eau trop ancien à la mairie a été changé par la société SUEZ
- L'audit énergétique des bâtiments (mairie et logement) a été effectué et la restitution de l'étude a conclu à un classement E pour la mairie et G pour le logement qu'il n'est plus possible de mettre à la location sans travaux importants de mise aux normes
- La banque a été contactée en l'absence de facture suite à la location du nouveau copieur arrivé en février 2024.

#### Travaux sur l'église.

L'entreprise RF Rénovation a effectué un nettoyage des gouttières gratuitement

L'entreprise Restaur'toitures a commencé le démoussage de la toiture de l'église comme signé en avril 2024

L'entreprise RF Rénovation a effectué deux devis afin de changer des gouttières percées qui endommagent le mur de la nef de l'église, le premier d'un montant de 4273,97€ TTC et le second pour 4412,39€ TTC

Le devis de réparation des vitres de la nef a été réactualisé afin de prévoir les travaux avec l'aide du département.

Le devis concernant la mise aux normes de l'éclairage dans l'église sera réactualisé afin d'entrevoir une réalisation sur les fonds propres de la collectivité.

#### **Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE**

- D'accepter le devis de la société VITRAUX MAX & CO pour un montant de 7969,09€ TTC, et d'un devis concernant la pose d'un échafaudage pour un montant de 7 054.00€ HT (à réactualiser), subventionné à hauteur de 6 380.00€ € par le département, l'Etat n'ayant pas répondu favorablement à la demande de subvention (DETR). Madame la Maire attendra la réponse de la DRAC pour une aide éventuelle.
- D'attendre l'actualisation du devis de l'entreprise Fontaine pour la mise aux normes de l'éclairage de l'église
- D'accepter le devis de l'entreprise RF Rénovation pour le changement des gouttières usagées pour un montant de 4273,97€ TTC.

## **Objet : N° d'ordre de séance 8 : Travaux sur les extérieurs, point sécurité**

- L'entreprise de réparation de l'éclairage public a été sollicitée pour faire les réparations des lampadaires défectueux.
- Mr DUWEZ a nettoyé le trou à déchets verts, il en est devenu à nouveau accessible et on ne peut que l'en remercier.

Mme la Maire tient à rappeler que le brûlage est interdit partout en France et que la brigade de gendarmerie sera systématiquement appelée en cas de transgression.

- Mr Delacroix s'est rapproché des entreprises pour la taille des arbres de la place publique afin d'obtenir des devis, ainsi qu'auprès de la nouvelle société Repos immaculé pour le nettoyage du cimetière prévu avant la fête de la Toussaint.

- L'entreprise d'entretien de la commune fera un nettoyage du terrain du château dès qu'elle aura récupéré le matériel adapté.

- Madame la Maire informe le conseil municipal que l'arbre de la Liberté planté par les élus en 1989 a été détruit, elle propose de réparer cette dégradation en faisant des plantations dans le village à différents endroits. Elle s'est renseignée auprès de la Région qui prévoit le Festival de l'arbre du 16 novembre au 22 décembre afin d'avoir des aides techniques et éventuellement financières.

### **Le Conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré ;

## **DÉCIDE**

De retenir le devis de l'entreprise Repos Immaculé d'un montant de 352,00€ pour le nettoyage du cimetière

### **Point sécurité.**

- Suite à la rencontre avec les habitants de la rue de l'église et l'impasse des 3 Doms, il a été décidé d'interdire l'entrée du village par la départementale 587 (route de Godenvillers) afin de réduire drastiquement la circulation montante dangereuse au niveau du virage. La signalisation revient à une circulation telle qu'elle a été réfléchie autrefois par les élus du village.

- Plusieurs nouvelles signalisations sont prévues dans le village dans un souci de sécuriser au mieux certaines voies sans toutefois installer trop de contraintes aux habitants.

- Des interdictions de stationner seront signalées pour plus de compréhension de la réglementation du code de la route. Pour rappel, sans arrêtés spécifiques communaux, le stationnement est interdit sur les trottoirs, prévus pour la circulation des piétons, devant chaque porte et portail quel que soit le propriétaire de l'habitation, aux abords des virages ou carrefour,

des abris bus, sur les lignes jaunes...Il est aussi demandé aux habitants rue de l'école jusqu'au carrefour de la rue des Nids de ne pas stationner sur la chaussée côté pair.

**Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délégation aux commissions communales**

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat d'Electricité des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) afin que la collectivité soit représentée lors des réunions régulières.

Conformément à l'article 8 des statuts du SEZEO le syndicat est administré par un comité composé des délégués élus par les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**Décide** de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

SEZEO	
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
Bertrand DELACROIX Véronique GRIGNON-PONCE	Mohsen ZINELABIDINE

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein du Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS) afin que la collectivité soit toujours représentée lorsqu'elle ne peut être présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS)	
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
Véronique GRIGNON-PONCE Bertrand DELACROIX	Nicolas LE ROUX

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein du Conseil d'Ecole afin d'être remplacée lorsqu'elle a d'autres obligations et pour une représentation systématique de la collectivité lors des 3 réunions du conseil d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Conseil d'École	
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
Véronique GRIGNON-PONCE Mohsen ZINELABIDINE	Nicolas LE ROUX

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein de l'AMEVA afin que la collectivité soit représentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
**Décide** de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

AMEVA	
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Véronique GRIGNON PONCE	Bertrand DELACROIX

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein de l'AITT et Mission Locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
**Décide** de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

AITT et Mission Locale	
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Mohsen ZINELABIDINE	Julie DUWEZ

Les différentes instances seront averties des modifications.

### **Objet : N° d'ordre de séance 10 : Communications**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme, droit de préemption, certificats d'urbanisme demandés.

Elle a commencé à faire des courriers aux particuliers qui auraient effectué des travaux sans déclaration (DP) afin de se mettre aux normes en raison des demandes répétées des notaires. En effet, ceux-ci demandent lors des ventes de biens sur la commune de fournir les déclarations de travaux, les permis de construire, la déclaration d'achèvement de travaux ainsi que le certificat de conformité de la construction. La dernière demande notariale portait sur une construction de 1963 pour permettre la signature de la vente du bien, ce qui nécessite pour la mairie un gros travail de recherche.

### **Objet : N° d'ordre de séance 11 : Questions diverses**

La sucrerie de Roye a envoyé un courrier d'information sur la Campagne betteravière qui va commencer à partir du 07 octobre. Une invitation de visite et de rencontre sera prochainement proposée aux élus.

L'association ENVOL invite les élus à son assemblée générale.

La SICAE invite les élus à son assemblée générale accompagnée d'ateliers.

La séance est levée à 20h20.



*Signature des Membres du Conseil Municipal*

<p style="text-align: center;"><i>Patricia CHABANCE</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Présente</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Bertrand DELACROIX</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Absent ayant donné procuration à Mme Véronique Grignon Ponce</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Véronique GRIGNON- PONCE</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Présente</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Julie DUWEZ</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Présente</i></p>
<p style="text-align: center;"><i>Nicolas LE ROUX</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Absent</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Stéphane GORISSEN</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Absent</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Mohsen ZINELABIDINE</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Présent</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Morgan DEVIL</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Absent</i></p>